



# CONTRAT d’AFFRETEMENT de NAVIRE pour GROUPE - ANNEE 2016-1

## TARIF GLOBAL affrètement, gonflage, location, prestation sous réserve de non-augmentation de la TVA

Entre : la S.A.R.L. « **ESPACE MER – Le Brigantin** », située à La Tour Fondue, 1 chemin du Bouvet à Giens (83400),  
RCS Toulon B 378 852 750 – Armement : SPR3741,  
Bateaux : Odyssée TL 923443, Courtade TL 774618, Sarranier TL 856574, Exploreur TL B68300,  
Mousquemer TL 929248C, Brigantin TL 146985,  
représentée par Monsieur Philippe BERNARDI et Madame Béatrice DESPINOY, ses co-gérants,  
d’une part ;

et : l’Association, le CE, le Groupe : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

représenté par Monsieur, Madame ....., son président, secrétaire, trésorier, .....  
(Encadrer sa qualité)

Tel mobile : ....., Fax : ....., Tel. : .....

E-mail : .....@.....

d’autre part ;

Il a été convenu un affrètement de navire pour l’organisation d’un séjour de plongée et arrêté ce qui suit :

### 1 -PERIODE DU ..... AU .....

Pour toute la durée du séjour, sont fixés selon la réservation effectuée par le présent contrat :

**NBRE DE PLONGEURS :** ..... **NBRE DE PLONGEES par pers. :** .....

**PRIX DE LA PLONGEE PAR PERSONNE** ..... €

(Déterminé selon le barème ci-dessous)

PRIX PAR PLONGEUR ET PAR PLONGÉE (Bloc non inclus)	À partir de 5 plgrs	À partir de 10 plgrs
<b>SAISON 2016</b> (DE AVRIL À NOVEMBRE) <i>sous réserve de non-augmentation de la TVA</i>	<b>29 €</b>	<b>28 €</b>

*Ces tarifs s’appliquent à des groupes entièrement équipés, auto-encadrés, avec un niveau de plongée conforme au Code du Sport et supervisés par leur directeur de plongée.*

Tableau permettant le calcul de l’acompte à verser pour la réservation.

Nbre plongeurs		Nbre de plongées		Prix/plgée		Total TTC
	X		X	€	=	€
TOTAL						€
Montant de l’acompte : 40% du total, soit :						€

### 2 -NATURE

Transport maritime de plongeurs sur navire de plongée.

La prestation consiste à assurer la logistique du transport, aller et retour, des plongeurs du groupe, de les mener sur un site de plongée choisi en accord avec le directeur de plongée, en fonction des conditions météo et du niveau des plongeurs. **Espace Mer** s’engage à mettre à disposition le navire, dûment armé en personnel et matériel, en bon état de navigabilité et d’entretien. **Espace Mer** garantit que le navire sera conforme aux règlements de sécurité en vigueur (entre autre oxygénothérapie).

### **3 -SUPPLEMENT PLONGEES ELOIGNEES et NUIT /personne/plongée**

Sec Sarranier, Epaves Grec ou Donator, Mustang	5 €	Arroyo, Dornier	9 €
Demi-journée à Port-Cros, Barge aux congrès	6 €	Plongée de nuit (10 plgrs min.)	10 €
Journée à Port-Cros	9 €		

### **4 -LOCATION de MATERIEL** (pour les plongeurs utilisant nos bateaux)

Bloc / Détendeur + manomètre + direct system / Stabilizing jacket / Combinaison / Palmes + masque + tuba + ceinture de plombs.

Chaque élément étant considéré comme une unité : l'unité (stab ou dét ou combi) **4.00 €** par plongée  
le bloc **3.50 €** par plongée  
l'équipement complet **13.00 €** par plongée

### **5 -GONFLAGE NITROX**

- + **6.00 €** par gonflage < 36 %
- + **10.00 €** par gonflage < 36 % avec location (bloc et détendeur spécifique M26)
- + **8.00 €** par gonflage > 36 %
- + **12.00 €** par gonflage > 36 % avec location (bloc et détendeur spécifique M26)

### **6 -BESOINS d'ENCADREMENT**

Si le groupe n'est pas auto-encadré selon les normes établies par le Code du Sport, , il faudra informer **ESPACE MER** du nombre de plongeurs à encadrer ainsi que leurs niveaux, deux semaines minimum avant la date du séjour.

#### **Tarifs de l'encadrement :**

##### **En exploration :**

**11.00 €** dans la zone des 20 m. /pers/plgée

**14.00 €** dans la zone des 40 m. /pers/plgée

##### **En technique :**

**14.00 €** dans la zone des 20 m. /pers/plgée

**21.50 €** dans la zone des 40 m. /pers/plgée

### **7 -DIRECTEUR DE PLONGEE**

En cas d'absence de directeur de plongée, un responsable du groupe devra fournir à **Espace Mer** une liste des pratiquants avec leur niveau – leur expérience – et leur certificat médical.

### **8 -CONDITIONS**

Par le présent contrat, le club et/ou le directeur de plongée s'engage à respecter la législation en vigueur, et notamment le **Code du Sport** relatif aux règles techniques et de sécurité dans les établissements organisant la pratique et l'enseignement des activités sportives et de loisir en plongée autonome à l'air. Les enfants sont acceptés à partir de **8 ans**.

Les plongeurs devront être en possession **d'une attestation d'assurance en responsabilité civile** pour la pratique de la plongée subaquatique valable en toutes circonstances, notamment au sein des structures commerciales.

Ils devront par ailleurs présenter **un certificat médical** de non contre-indication à la plongée, daté de moins de 1 an à la date du séjour et **un justificatif de leur niveau de plongeur** (carte de niveau).

Les bouteilles de plongée devront être impérativement à jour du **timbrage des mines ou TIV**.

### **9 -RESERVATION DEFINITIVE et MODES DE REGLEMENT**

Pour que la présente réservation soit définitivement prise en compte, elle doit être accompagnée de deux exemplaires du présent contrat, datés et signés par le représentant sus nommé, accompagnés d'un chèque **d'acompte représentant 40%** du prix global déterminé au paragraphe 1, libellé à l'ordre de **ESPACE MER**. Un accusé réception du chèque ainsi qu'un exemplaire du présent contrat daté et signé seront délivrés en retour par **Espace Mer**.

**2 semaines avant la date du séjour**, le groupe s'engage à confirmer en retournant par courrier, fax ou mail, la « **fiche de confirmation séjour plongée** » ci-jointe, complétée et signée.

***La facturation finale sera établie en fin de séjour  
en fonction du nombre de plongées réservées et réalisées***

#### **NB :**

- En cas de désistement d'une partie du groupe, la facture sera établie suivant le nombre de participants et le nombre de plongées prévues déterminé 2 semaines avant la date du séjour.
- Les suppléments (plongées éloignées, location de matériel, encadrement) seront acquittés sur place à la fin de votre séjour.
- Si le bateau reste à quai sur décision d'**Espace Mer**, pour de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité et/ou pour des raisons mécaniques, seules ces plongées annulées seront décomptées et remboursées.

**Date et lieu :**

**Signature de votre club**

**Signature d'ESPACE MER**